



COMMUNIQUÉ DIFFUSION IMMÉDIATE

Dossier des maternelles 4 ans – L'Association québécoise des CPE réitère que les CPE sont mieux adaptés aux besoins des enfants de 4 ans

Montréal, 28 août 2013 – Face aux premiers ratés de l'implantation des maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés, l'Association québécoise des CPE (AQCPE) déplore la mise en œuvre précipitée de cette mesure et réitère que les centres de la petite enfance sont les environnements les mieux adaptés aux besoins de tous les enfants de 4 ans.

Depuis plusieurs mois, l'AQCPE a mis en garde la ministre de l'Éducation sur les risques d'instaurer des maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés et lui a demandé de prendre les mesures nécessaires afin d'en évaluer les impacts sur les enfants et leur parcours scolaire. Les échos des derniers jours tendent à confirmer que les commissions scolaires n'étaient pas outillées pour remplir si rapidement - à peine trois mois après l'adoption de la loi - ce mandat et il n'y a toujours aucune garantie que ces nouvelles classes répondront adéquatement aux besoins particuliers des enfants issus de milieux défavorisés. « C'est d'autant plus déplorable qu'il s'agit d'enfants qui sont de surcroît vulnérables. Nous nous devons d'agir avec la plus grande prudence pour ne pas éteindre leur désir d'apprendre » a commenté Hélène Gosselin, présidente de l'AQCPE.

Rappelons que le réseau des CPE a développé une expertise solide en matière de petite enfance : les éducatrices ont une formation dédiée aux 0-5 ans, les ratios demeurent plus bas - une éducatrice pour 10 enfants – en CPE, l'apprentissage par le jeu y est prôné au lieu d'une approche scolarisante et tout l'environnement physique est adapté aux tous petits.

En avril dernier, l'AQCPE a déposé un mémoire étoffé lors de l'étude du projet de loi 23 en commission parlementaire, afin de créer des ponts pour aider au développement optimal de ces enfants. L'AQCPE y a présenté des recommandations sur trois pôles : l'analyse préalable des bienfaits supposés d'une telle mesure, l'accès aux services de garde éducatifs ainsi que la transition vers l'école et des partenariats entre les CPE et le milieu scolaire.

«Nous invitons la ministre Malavoy de nouveau à prendre en considération les recommandations pertinentes que nous lui avons proposées, tels que l'ajout de places dédiées aux enfants de milieux défavorisés ou encore l'élargissement de l'exonération de la contribution parentale. Au lieu de tester, comme nous le voyons présentement, de nouvelles approches éducatives sur l'une des populations les plus vulnérables de notre



société, la ministre devrait plutôt mettre à profit la richesse et l'expertise des professionnels du réseau des CPE, qui sont de réels spécialistes de la petite enfance » a conclu Louis Senécal, directeur général de l'AQCPÉ.

Pour consulter le mémoire de l'AQCPÉ : <http://www.aqcpe.com/quoi-de-neuf/maternelle-4-ans/audition-de-laqcpe-dans-letude-du-projet-de-loi-no-23/>

-30-

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la très grande majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec. Forte d'un tel membership, l'AQCPÉ est ainsi la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs de CPE, CPE-BC et BC de toutes les régions du Québec.

L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance et sa mission est d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance.

Renseignements :

Geneviève Blanchard

Conseillère principale

Service des communications

Tél. : 514 326-8008, poste 218

Tél. (sans frais) : 1 888 326-8008

Cell : 438-837-6700

Télec. : 514 326-3322

Courriel : genevieve.blanchard@aqcpe.com

www.aqcpe.com

www.twitter.com/aqcpe

www.facebook.com/aqcpe